

AVIS DE L'ARES

N° 2020-02 DU 11 FÉVRIER 2020

Changement de dénomination du master en gestion des services généraux

Considérant l'article 21, alinéa 1, du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études qui attribue à l'ARES la mission d'émettre à destination du Gouvernement un avis, d'initiative ou sur demande de celui-ci, d'un établissement d'enseignement supérieur ou d'un Pôle académique, sur toute matière relative à l'une des missions des établissements d'enseignement supérieur ;

Considérant le fait que le master en gestion des services généraux est un master en alternance qui est actuellement organisé uniquement par la Haute École de la Province de Liège (HEPL), depuis 2011 et sans partenariat, et qu'une cohabilitation conditionnelle, actuellement « dormante », est également codétenue pour ce master par la Haute École Libre de Bruxelles - Ilya Prigogine, la Haute École Bruxelles-Brabant, la Haute École Francisco Ferrer et la Haute École Lucia de Brouckère ;

Considérant la demande du 2 octobre 2019 adressée à la Commission économique de la Chambre des hautes écoles et de l'enseignement supérieur de promotion sociale (HE-EPS) dans laquelle la HEPL fait savoir qu'elle souhaite pouvoir renommer cette formation « master en facility management » dès l'année académique 2020-2021 ;

Considérant les arguments avancés par la HEPL, à savoir :

- » l'obsolescence de la notion de « gestion des services généraux » qui ne traduit plus suffisamment toutes les notions englobées par le « facility management » à l'heure actuelle, à savoir une gestion stratégique et innovante des infrastructures et des services aux occupants intégrant les aspects économiques, sociaux et environnementaux ;
- » l'utilisation commune des appellations « facility management » et « facility manager » au sein de la profession ;
- » la volonté de pouvoir remettre aux diplômés un titre qui correspond aux emplois qu'ils brigueront ;
- » l'existence d'autres intitulés de grades formulés en anglais et approuvés par l'ARES dans le domaine économique, entre autres ;

Considérant l'avis favorable émis par la Commission économique de la Chambre HE-EPS lors de sa réunion du 21 novembre 2019 ;

Considérant l'avis favorable émis par la Chambre HE-EPS lors de sa séance du 16 janvier 2020.

AVIS

L'ARES émet un avis **favorable** sur la demande de changement de dénomination du master en gestion des services généraux en **master en facility management** à partir de l'année académique 2020-2021.